

Le Cateau



et vous

Conseil Municipal

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

- Rénovation de l'Abbatiale Saint-Martin
- Soutiens de la ville en période covid
- Nouvelles aides pendant le second confinement
- Aménagement du Parc Fénelon
- Devenir de la réforme des finances publiques
- Un drapeau pour les Forces Françaises
- Révision du PLU
- Les frais d'inscription remboursés à l'IFAS

Questions diverses :

- Défense de La Poste
- Création d'un poste de référent territorial
- Trémois bénéficie de France Relance

Présents : André BIHANGOU, Françoise CAMPIN, Sylvie CLERC, Matthieu DAVOINE, Angélique DEMARBAIX, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Philippe ESTEVEZ, Brigitte GRENIER, Jean-Claude LEGRAND, Matthias LEHOUCK, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Nathalie PINHEIRO, Angélique PLAQUIN, Stéphanie PLATEAUX, Didier PORCHERET, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMEON, Chloé THEBERT, Dimitri VITASSE.

Représentés par procuration : Fabien CARPENTIER, Nadine DRUESNE, Corinne STEMPIAK

Absents : Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIERE.

Monsieur le Maire ouvre la séance par un hommage à nos disparus dûs au covid.

Rénovation de l'Abbatiale Saint-Martin

Après des études très poussées, effectuées par des architectes spécialisés dans les Bâtiments Historiques, le cabinet d'architectes en charge de la rénovation a remis à la municipalité un compte-rendu hyper détaillé. Ces multiples travaux à réaliser ont pu être chiffrés, la rénovation complète de notre Abbatiale s'élève à 6 300 000 €.

Il s'agit, pour notre ville, d'un dossier majeur. Notre projet est déposé, dans l'attente de subventions de la DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles-, de l'Etat, de la Région, du Département. L'objectif est de lancer des consultations aux entreprises, afin de permettre de déposer ces subventions.

Depuis quelques années, des

enveloppes financières sont accordées pour assurer la sauvegarde du patrimoine. La Ville du Cateau en a bénéficié à plusieurs reprises : rénovation et protection du vitrail « Les Abeilles » de Matisse, puis du vitrail « Joie » de Herbin, réhabilitation du Beffroi de l'Hôtel de Ville. La rénovation de notre Abbatiale entre dans ce cadre, il s'agit d'un bâtiment classé, nécessitant plus que jamais une intervention pour sa sauvegarde et sa protection.

Cette rénovation complète fera l'objet d'une tranche ferme de 3 600 000 €, à réaliser en priorité (toiture, charpente, murs, façade), dont 3 240 000 € seraient couverts par le subventionnement. Pour information, le cabinet d'architectes

estime la durée des travaux à réaliser sur le clocher à treize mois. La réhabilitation de la nef durerait douze mois, et la rénovation des faces extérieures est prévue sur une année.

Puis deux tranches conditionnelles (aménagement intérieur) de 1 379 587 € et 719 523 €, soit 2 099 110 € à finaliser durant ce mandat ou le suivant. Pour ces tranches conditionnelles, les subventions de la DRAC et du DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local - s'élèvent à 1 679 288 €.

Le Conseil Municipal accepte ce projet de rénovation de l'Abbatiale Saint-Martin et son plan de financement.

• Vote : *unanimité*

Soutiens de la ville en période covid

La France a subi deux vagues dévastatrices de covid, entraînant deux crises sanitaires, économiques et sociales en Mars 2020 et Octobre 2020.

• Plan de relance du Gouvernement

Pour faire face à la crise économique, le Gouvernement a marqué son soutien envers les PME - Petites et Moyennes Entreprises - et les TPE - Très Petites Entreprises.

Lors de la seconde vague, le Gouvernement a pris les mesures suivantes :

- pour les petits commerces, les PME - PMI et les entreprises de moins de 50 salariés : exonération totale de leurs cotisations sociales ;
- versement de 1 500 € aux commerçants ;
- possibilité totale de recours au chômage partiel (70 % du salaire brut du salarié) ;
- possibilité, après discussions avec le bailleur, d'un crédit d'impôts pour atténuer le loyer ;
- possibilité soit d'une indemnité plafonnée à

10 000 € selon critères, soit d'une compensation de 20 % du chiffre d'affaires de l'année 2019 fixée à un plafond de 200 000 € par le Ministère de l'Economie en Décembre 2020.

De plus, le Conseil Régional a proposé fin Novembre, une aide à la prise en charge des loyers pour les commerces de proximité fermés en raison du confinement. Cette aide est fixée à 50 % du loyer de Novembre, plafonnée à 500 €.

Par ailleurs, la CA2C, Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, a transmis un dossier complet à l'ensemble des commerçants, artisans et PME de notre territoire, pour les informer des aides mises en place par l'Etat, en accord avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

• Soutien de la Ville du Cateau au petit commerce

1. Dès le mois d'Avril 2020, la Ville du Cateau a pris des dispositions pour aider rapidement le commerce de proximité. Une aide directe, sans demande de remboursement par la suite, fut directement versée aux commerçants sédentaires, artisans, et marchands non-sédentaires du Cateau, par décision du Maire.

Ainsi, 69 aides ont été attribuées, représentant un montant de 65 500 € pour la commune. Ces versements ont été honorés immédiatement.

Il s'agit d'une initiative unique dans l'arrondissement, voire même dans tout le Département du Nord. Une prise de position majeure de la municipalité pour montrer son soutien indéfectible aux commerçants de proximité.

**65 500 €
VERSÉS IMMÉDIATEMENT**

2. De plus, depuis Avril 2018, la Ville du Cateau offre plusieurs mois de loyers aux nouveaux commerces installés. Pour les aider dans leur installation, le Conseil Municipal avait décidé d'offrir une aide plafonnée à 500 € correspondant aux trois premiers mois de loyers, reconductible l'année suivante. En cas d'acquisition des murs, la ville octroie une subvention unique de 1 500 €.

Concernant ces différentes aides, un montant total de 23 908 € a été versé depuis leurs créations. En 2019 : 11 254 €. En 2020 : 12 654 €. Ces sommes ont été honorées dans les plus brefs délais.

**SOIT 12 654 €
OFFERTS EN 2020**

SOIT UN SOUS-TOTAL DE 78 154 €

• Dépenses nouvelles dûes au covid pour la Ville du Cateau

Pour faire face aux protocoles sanitaires et protéger sa population, la Ville du Cateau a organisé plusieurs distributions de masques, offert à chaque Catésien de plus de 11 ans.

Il a fallu également équiper nos établissements publics et les écoles maternelles et élémentaires de distributeurs de gel hydro-alcoolique, y compris des plexiglas afin de sécuriser les postes de travail.

Coût pour la Ville : 104 795 €.

**COÛT POUR LA VILLE :
104 795 €**

Pendant les confinements, la Ville du Cateau a maintenu le lien avec ses aînés. Le service d'aide à domicile, géré par le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, est resté opérationnel pour que nos aînés gardent un lien, un contact avec les professionnels médico-sociaux.

Ces personnes ont été les premières à être exposées, dès le début de la crise sanitaire, au danger de ce virus sans avoir la reconnaissance financière de l'Etat.

La Ville du Cateau a décidé de verser une prime exceptionnelle à ces valeureuses travailleuses à domicile, qui ont continué leur activité en respectant les gestes sanitaires.

Offre de la Ville : 11 000 €.

**PRIME OFFERTE :
11 000 €**

Lors du second confinement, l'école fut maintenue. Mais, il fallait respecter le protocole sanitaire imposé par l'Etat de plus en plus contraignant. Après chaque journée d'école, les établissements devaient être désinfectés.

Le temps de travail du personnel d'entretien a dû être renforcé pour maintenir ce rythme, et du personnel communal a dû être réaffecté au service de nos enfants.

Coût pour la Ville : 12 000 €.

**RENFORT DE PERSONNEL
12 000 €**

SOIT UN SOUS-TOTAL DE 127 795 €

• Diminutions de recettes dûes au covid pour la Ville du Cateau

La Ville du Cateau a de nouveau voulu montrer son soutien aux cafetiers et restaurants, subissant une fermeture imposée par l'Etat, alors qu'ils s'étaient adaptés aux multiples mesures restrictives.

La Ville du Cateau a décidé de ne pas faire payer les droits de terrasse pour les cafés et restaurants, ainsi que les droits de place pour les marchands de la foire mensuelle en ville.

A cela s'ajoutent les droits de place des manèges forains de la Saint-Matthieu ainsi que ceux des exposants de la foire millénaire Saint-Matthieu.

Perte pour la Ville : 9 777 €.

En période de confinement, les rassemblements festifs ont tous été annulés, reportés. La Ville du Cateau a cessé temporairement la location de ses salles municipales.

Perte pour la Ville : 7 745 €.

SOIT UN SOUS-TOTAL DE 17 522 €

• Annulations de dépenses dûes au covid pour la Ville du Cateau

Cette crise sanitaire, économique et sociale a généré des dépenses exceptionnelles, mais a aussi annulé certains de nos engagements. Nous étions au regret d'annuler la traditionnelle Fête de l'Eté, le feu d'artifice du 13 Juillet, le voyage de nos aînés tant apprécié... Ces dépenses habituelles n'ont pas été imputées à la comptabilité de la ville.

Dépenses annulées pour la Ville : 111 734 €.

**SOIT UN COÛT TOTAL POUR LE 1^{ER} CONFINEMENT DE 111 737 €
DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES**

Nouvelles mesures prises par la Ville du Cateau

La Ville du Cateau, consciente des difficultés rencontrées par ses citoyens, propose de nouvelles aides supplémentaires, à l'initiative de Monsieur le Maire.

1. Projet de partenariat entre la Chambre de Commerce, la Ville et les petits commerces

Dans un article de presse, M. Griset, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, évoque la possibilité d'une subvention, par la banque des territoires, dans le but de permettre aux communes la création d'une plateforme locale de vente en ligne e-commerce, clic and collect, market place.

Le but est de permettre aux commerçants de proximité et artisans d'investir la sphère numérique, pour se placer aux cotés des « géants du web » comme Amazon et autres...

La Ville du Cateau s'est alors aussitôt tournée vers la Chambre de Commerce et d'Industrie du Hainaut qui propose déjà cette possibilité pour l'ensemble du territoire du Grand Hainaut. Pour pouvoir accéder à cette plateforme, l'intéressé doit payer 50 € d'adhésion, puis un abonnement mensuel de 30 €.

Ce système de vente en ligne s'insère dans les nouvelles habitudes des consommateurs. Aujourd'hui, le e-commerce ne représente plus une solution temporaire pour faire face aux confinements.

La vente en ligne est belle et bien une opportunité pour nos commerces de cœur de ville, une fenêtre ouverte vers une clientèle bien plus élargie.

Après plusieurs échanges avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut et avec leur engagement, et le soutien de la Région Hauts de France, la Ville du Cateau propose plusieurs mesures pour soutenir, toujours plus, nos commerçants pendant cette période :

- 0 € de frais d'adhésion
- 0 € de frais de livraison (à partir de 15 € d'achat)
- 0 € de frais de commission sur les ventes
- 0 engagement, contre normalement 1 an minimum
- prise en charge des frais d'abonnement

et surtout un accompagnement du commerçant de A à Z tout au long de la mise en service de sa présence sur internet via la plateforme « *Mes commerçants du Grand Hainaut* ».

• **Vote** : *unanimité*

2. Soutien au Magasin Solidaire

Les années précédentes, un repas de fête solidaire était proposé à des personnes en grande précarité, usagers du Magasin Solidaire rue du Maréchal Mortier. Cela permettait d'échanger, dialoguer avec des encadrants mais surtout se changer les idées autour d'un spectacle et quelques sketches.

Cette année... contraintes sanitaires obligent, ce repas solidaire n'a pas pu avoir lieu.

En contrepartie, pour montrer que nous ne laissons personne

sur le bord du chemin, la Ville du Cateau propose de donner une **subvention exceptionnelle de 2 500 €** à l'association *Pourquoi Pas* qui gère le Magasin Solidaire.

Cette somme permettra aux bénéficiaires du Magasin Solidaire de s'offrir un colis gourmand pour les fêtes, choisi chez nos commerçants de proximité catésiens, ou un soin « bien-être » comme une coupe chez le coiffeur ou un rendez-vous chez l'esthéticienne. Et ce, afin d'apporter la chaleur humaine que

nous leur offrons chaque année. Pas d'annulation sur la solidarité !

Pour information, une telle subvention ne peut être versée aux autres associations solidaires comme les Restos du Cœur ou le Secours Populaire, puisqu'elles n'ont pas de siège local au Cateau.

Aujourd'hui, cinq coiffeurs catésiens ont répondu positivement, pour « faire du bien » à plus de quatre-vingt personnes. Merci à vous !

• **Vote** : *unanimité*

3. Des bons d'achat Catésiens

Le Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel communal de la Ville du Cateau a pris l'engagement de distribuer à l'ensemble de son personnel des bons d'achat d'une valeur de 90 € par personne, **à valoir dans les commerces du Cateau uniquement, alimentaires ou non-alimentaires**. L'ensemble de cette offre de bons d'achat s'élève à **12 000 €**.

D'habitude, le COS offre des bons non-alimentaires, valables dans les magasins du Cateau. Pour offrir des bons alimentaires, il faut verser une cotisation à l'URSAFF. En cette année si particulière et pour soutenir toujours plus les commerces impactés, en 2020 le COS du Cateau a décidé de prendre l'URSAFF à sa charge, et permet au personnel de la ville d'utiliser ces bons dans les commerces alimentaires.

La municipalité remercie le Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal de la Ville du Cateau qui, par ce beau geste, manifeste son attachement et sa solidarité à leur ville et à leurs commerçants.

4. Participation de la Ville à l'animation commerciale organisée par Le Cateau Expansion

Chaque année, l'union commerciale Le Cateau Expansion organise une quinzaine commerciale au moment des fêtes de fin d'année. En cette année si particulière, les commerçants impactés par la crise sanitaire et économique ont redoublé d'efforts pour avoir une attention particulière pour leurs clients, et leur montrer qu'il faut se soutenir mutuellement.

Cette année, ce n'est pas quinze jours de tombola, mais tout un mois ! Le Cateau Expansion vous offre la possibilité de glisser un bulletin de participation dans l'urne jusque fin décembre. C'est simple, vous avez juste à remplir vos coordonnées ! Le tirage au sort aura lieu en Janvier, deux bulletins tirés par commerçant participant à cette animation.

La Ville du Cateau soutient cet événement, en octroyant une **subvention exceptionnelle de 5 000 €** à l'union commerciale Le Cateau Expansion, pour mettre du baume au cœur aux consommateurs locaux. Cette somme sera transformée en 100 bons d'achat de 50 € à gagner par tirage au sort, valables uniquement chez nos commerçants alimentaires ou dits « non essentiels » ayant subi une fermeture pendant les confinements (coiffeurs, esthéticiennes, cordonnier...).

• **Vote** : *unanimité*

5. Distribution du Colis des Aînés

Cette année si particulière ne nous a pas permis d'organiser le traditionnel Voyage des Aînés, ainsi que le goûter dansant pour déguster une part de tarte et valser sur la piste de danse...

En conséquence, la Ville du Cateau a décidé cette année que chaque Catésien de 63 ans et plus recevrait un colis de Noël. Si vous étiez concernés, le rendez-vous était programmé au Théâtre René Ledieu les 14 et 15 Décembre 2020, dans le respect des règles sanitaires.

De plus, pour agrémenter ce colis de Noël tant apprécié, la Ville du Cateau y ajoute **une bouteille**

de Champagne afin de souhaiter une bien meilleure année à tous nos aînés Catésiens. Pour concrétiser cette action, une enveloppe de **21 000 €** a été attribuée.

En 2021, la commission Seniors et le Conseil des Sages mèneront une réflexion sur ce colis de Noël, qui pourrait prendre la forme de chèque cadeaux, d'un montant identique à celui du colis, valable chez nos commerçants Catésiens, alimentaires ou non.

• **Vote** : *unanimité*

Aménagement du Parc Fénélon par le Conseil Départemental

Le Parc Fénélon, situé derrière le Musée départemental Matisse, appartient au Département du Nord. Pendant les confinements, le parc est resté ouvert au public, tous les jours de 9h à 18h, sauf le Mardi, jour de fermeture du Musée Matisse.

Pour assurer la sécurité du Parc Fénélon et sa mise en valeur, plusieurs actions seront menées début Janvier 2021.

D'une part, au niveau des allées de tilleuls, trois d'entre eux, malades et possiblement contagieux, seront abattus afin d'éviter la contamination de toute la rangée. Côté bassin, ce sont un érable, un chêne et un frêne qui seront retirés et taillés en chandelle. Au niveau des rives de la rivière Selle, plusieurs abattages sont planifiés pour début Janvier 2021 par les gardes départementaux, car certains arbres menacent de tomber dans la rivière et de déraciner les berges.

Pendant ces travaux, le Parc Fénélon sera fermé au public partiellement, selon l'endroit d'intervention dans le parc. Ces travaux vont durer un peu plus d'un mois, en Janvier 2021.

Ensuite, un partenariat avec la Maison Familiale Rurale du Cateau pourra être envisagé pour nettoyer les bassins. Des arbres à insectes et plusieurs nichoirs pour oiseaux seront installés, dans une volonté de sauvegarde du patrimoine naturel sensible.

Les tonnes de bois débitées seront réparties éthiquement. Une partie des bûches sera offerte aux bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale. Un don sera fait aux artisans sculpteurs de bois pratiquant le « land art », et le reste sera transformé en mobilier (bancs, tables), afin de créer des aires de pique-nique familiales dans le Parc Fénélon.

Devenir de la réforme des finances publiques au Cateau

La fin de la Taxe d'Habitation et l'instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ont déclenché et accéléré la réforme des finances publiques.

- Mobilisation des élus

Depuis l'annonce de la réforme des finances publiques par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), les élus ont montré publiquement leur soutien pour maintenir leur trésorerie.

Cette réforme prévoyait la fermeture de cinq trésoreries sur le Cambrésis, et le maintien de seulement deux antennes sur Cambrai et Caudry.

Au Cateau, lors du Conseil Municipal du 10 Octobre 2019, la municipalité a manifesté son opposition à la réorganisation annoncée du réseau de la DGFIP. À la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis, une motion a également été prise. Cet été, des manifestations ont eu lieu devant les représentants de l'Etat.

- Résultats

Ces fermetures annoncées seront remplacées par des points d'accueil ou des Espaces France Services (au Cateau, en face du Musée Matisse).

Un service de gestion comptable sera maintenu à Caudry, en complément de celui prévu à Cambrai.

Les missions exercées par les finances publiques au sein de la Communauté de Communes du Pays Solesmois seront maintenues, alors que le projet initial les transférait au Quesnoy.

De plus, un service de gestion hospitalière sera créé au Cateau, alors que le projet initial transférait ces missions à Maubeuge pour gérer le Centre Hospitalier de Cambrai, et à Valenciennes pour la gestion de l'hôpital du Cateau.

Ainsi, c'est au Cateau que **douze à quatorze agents seront affectés** pour gérer les Centres Hospitaliers de Cambrai, Douai, Somain et Le Cateau en 2022.

À partir de 2021, la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts-de-France et du Nord sera présente dans six communes, au lieu de quatre en 2019.

C'est bien la mobilisation des élus de terrain, l'intersyndicale, les élus de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis, tous les élus politiques, qui ont permis d'aboutir à la révision de cette réforme en faveur de notre territoire.

De plus, nous pouvons souligner le projet commun de **création d'une trésorerie hospitalière dans notre ville**, par un accord porté entre M. Villain, Maire de Cambrai et M. Siméon, Maire du Cateau.

Un nouveau drapeau pour les Forces Françaises en Allemagne et Autriche

La Fédération Nationale des Anciens Combattants des Forces Françaises en Allemagne et en Autriche sollicite la participation de la Ville du Cateau pour l'achat d'un nouveau drapeau.

Cet achat s'élève à 1 543 € au total. Pour ce faire, le Département participe à hauteur de 400 €, le Conseil Régional offre 500 €, la Mairie de Caudry soutient l'achat avec 300 €. Il reste donc à la charge de l'association 343 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 300 € à la Fédération Nationale des Anciens Combattants des Forces Françaises en Allemagne et en Autriche, ce qui porte le reste à charge pour l'association à 43 €.

• **Vote** : *unanimité*

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la révision du PLU, il est d'usage de procéder à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme, et du bilan de concertation.

L'arrêt ne signifie pas que le dossier est finalisé, mais qu'il est jugé suffisamment abouti pour être transmis aux personnes publiques associées qui auront ensuite trois mois pour formuler un avis.

S'en suivra une enquête publique, avant que le dossier ne puisse être approuvé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents notifiant l'arrêt du PLU et du bilan de concertation.

• **Vote** : *unanimité*

Frais d'inscription remboursés à l'Institut de Formation des Aides-Soignants

L'IFAS, Institut de Formation des Aides-Soignants, permet à toute personne majeure de suivre une formation diplômante, pour ensuite trouver un emploi dans nos nombreux centres médico-sociaux.

Les cours théoriques ont lieu au Lycée Camille Desmoulins, puis des stages pratiques sont obligatoires pour valider son année.

Pour information, sur 15 places, en 2019 l'IFAS a reçu 50 candidatures. En 2020, toujours pour 15 places, l'IFAS a reçu 85 candidatures. Les diplômés de l'année écoulée ont réussi brillamment leurs examens.

Monsieur le Maire souhaiterait augmenter à l'avenir le nombre de places, en accord avec l'Agence Régionale de Santé et la Région.

Les frais d'inscription à cette formation s'élèvent à 60 €. Il est proposé au Conseil Municipal de voter pour prendre en charge ces frais **au profit de chaque stagiaire catésien inscrit**.

Le versement se fera directement au Centre Hospitalier du Cateau, qui gère l'apprentissage de cette formation.

• **Vote** : *unanimité*

Questions diverses :

Défense de La Poste

Le bureau de Poste restera ouvert au Cateau. C'est une victoire pour notre ville. Encore une fois, nos élus se sont battus pour maintenir ces guichets de proximité. Nous sommes ravis de vous annoncer les nouveaux horaires de La Poste, notamment une ouverture maintenue le samedi matin.

- Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
- Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Samedi de 9h à 12h.

Ces nouveaux horaires ont été aménagés dans l'application des 35 h / semaine du personnel de La Poste.

Création d'un poste de référent territorial

Au coeur de l'Hôtel de Ville et des bureaux administratifs de la Mairie, un bureau de 30 m², avec chauffage, mobilier, d'un loyer de 220 € charges comprises est proposé pour accueillir au 1^{er} Janvier 2021, un agent responsable de la gestion des communes.

En outre, des permanences seront organisées au sein de l'Espace France Services pour les impôts.

Trémois bénéficie du plan France Relance

Dans le cadre du plan de relance de l'industrie, M. Lemaire Ministre de l'Economie et des Finances a attribué **une enveloppe de 560 000 € à l'usine Trémois** du Cateau, soit 80 % de financement pris en charge par l'Etat. Et ce afin de relever les défis de demain et soutenir les financements

nécessaires à l'épanouissement de cette entreprise, à savoir :

- l'équipement lié aux véhicules électriques,
- la digitalisation de Trémois (zéro papier, développement numérique, innovation, ...).

C'est une excellente nouvelle apportée par l'Etat, au projet déposé par Trémois qui comporte 210 salariés.

Pour information, sur 800 projets déposés pour l'Etat, seulement 150 sont éligibles. Le Cateau bénéficie du plan de relance du gouvernement, une fois de plus.

Bonnes fêtes de fin d'année !

Nous le répétons, encore et encore, restons prudents ! La vie n'a pas été facile cette année, nous avons tous besoin de faire une pause. Se retrouver entre proches est le plus beau remède contre l'anxiété. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année. Que 2020 cesse et s'ouvre vers de nouveaux horizons, apaisés et sereins. Continuez de vous protéger, pour protéger vos proches. Savourez ces moments de trêve. A bientôt, en 2021 !

Dans ce contexte spécial, la traditionnelle cérémonie des voeux du Maire au Théâtre ne peut avoir lieu. Monsieur le Maire présentera ses voeux à la population, et les projets structurants pour notre ville, sur l'antenne de Beffroi Vision, retransmis ensuite sur les réseaux sociaux. Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

En cette année si particulière...

*La ville du Cateau
à la volonté
de vous mettre du baume au cœur*

Noël en ville 2020

Dépose ta lettre au Père Noël
avec ton nom et ton adresse

au pied du sapin de l'Hôtel de Ville
jusqu'au Dimanche 20 Décembre
il te répondra peut-être...

Gagnez des paniers garnis
au Marché Couvert
les 23 & 30 Décembre

10000€
de cadeaux
À GAGNER

Pas de
confinement
pour le Père Noël
!!!!!!

10 000 € de cadeaux et bons d'achat à gagner
Le Cateau Expansion et la Ville du Cateau
vous comblent de cadeaux !!

De la musique de Noël en centre-ville
pour propager la magie des fêtes

Des messages affectueux sur Facebook Le Cateau Cambrésis

Envoyez-nous vos vidéos en Message Privé,
nous partageons vos messages pour vos proches

Concours du pull moche !
de la Commune du Corbeau

Concours du CMJ
« La plus belle Carte de Voeux »
à déposer à la Mairie

Des vitrines décorées
par notre artiste Nico le Tatoueur

